



# LE CHANGEMENT, C'EST VOUS!

## RÈGLEMENTS DU PRIX DEMAIN LE QUÉBEC ÉDITION 2021

*Please find the English version below.*

### PRÉSENTATION

La Fondation David Suzuki, en collaboration avec Desjardins et Nature's Way, organise un concours de projets citoyens qui se déroulera du 6 avril au 17 juin 2021 avec un événement de mentorat en octobre 2021, intitulé « Prix Demain le Québec » / « Future Ground Prize » (ci-après « le Prix ») dont le but est de promouvoir et récompenser les initiatives citoyennes au Québec, qui ont un impact positif dans leur communauté et sur l'environnement.

Le Prix au Québec sera accessible exclusivement sur le site [fr.dauidsuzuki.org/prix-demain/](http://fr.dauidsuzuki.org/prix-demain/) et celui en Ontario sur le site [dauidsuzuki.org/future-ground-prize](http://dauidsuzuki.org/future-ground-prize).

### QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout regroupement de citoyen.ne.s ou organisme communautaire au Québec qui pose des actions concrètes pour accélérer la transition écologique dans sa communauté. L'individu qui dépose la candidature au nom d'un projet sera appelé « Participant.e ».

Une (1) seule participation par Participant.e sera acceptée par les Organismes. Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations ci-dessous et des conditions énoncées par le présent règlement. À cet égard, les Organismes se réservent le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne les conditions de participation demandées à chaque Participant.e.

Le/La Participant.e doit respecter les critères suivants :

- Avoir pris part activement à la mise en œuvre de l'initiative ;
- Être disponible et qualifié.e pour répondre aux questions éventuelles des Organismes et des médias ;
- En tant que Participant.e, être une personne physique et non morale. Par exemple, une école ne peut pas participer, mais un.e étudiant.e ou un.e enseignant.e ayant travaillé sur l'initiative peut la soumettre au nom de son école ;
- Ne pas avoir remporté le Prix du Jury ou le Prix Coup de Cœur dans une édition précédente du Prix Demain.

Pour le Prix Jeunesse, s'ajoutent également les critères suivants :

- Faire partie d'une garderie, d'une école primaire, secondaire ou cégep ;
- Avoir un adulte (individu âgé de plus de 18 ans) qui représente le projet et qui a fait signer un formulaire de décharge de l'organisme scolaire par tous les parents ou tuteurs.trices.

## COMMENT PARTICIPER ?

- Choisissez dans votre équipe la meilleure personne pour remplir le formulaire (le/la "Participant.e") ;
- Soumettez votre candidature par le biais du site Internet de la Fondation David Suzuki : [fr.davidsuzuki.org/prix-demain/](http://fr.davidsuzuki.org/prix-demain/) ;
- Remplissez le formulaire avec soin ;
- Aucun achat n'est requis pour participer au Prix Demain le Québec, qui est entièrement gratuit.

Les Participant.e.s pourront être contacté.e.s par les Organismes, notamment pour compléter leur dossier au besoin. Seuls les dossiers complets seront pris en compte pour la sélection, et toute indication incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le/la Participant.e entraînera l'annulation de sa participation.

## QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Quinze (15) finalistes seront retenus au Québec : dix (10) finalistes adultes et cinq (5) finalistes jeunesse.

La sélection des 15 finalistes et la désignation des gagnant.e.s seront effectuées lors de deux étapes distinctes, mais selon des critères similaires.

Les initiatives doivent respecter les critères suivants :

- Être portée par le/la Participant.e, sur le territoire québécois uniquement ;
- Être déjà en cours de réalisation à la date de début du Prix avec des actions déjà réalisées ;
- Avoir un impact positif concret sur l'environnement et dans la communauté dans un objectif de transition socio-environnementale ;
- Être pérenne : l'initiative porte déjà ses fruits localement et le/la Participant.e a des plans bien établis pour la suite (s'il y a des obstacles, ils sont bien identifiés) ;
- Avoir une forte capacité de mobilisation s'agissant de l'implication des bénéficiaires, des partenaires, du rassemblement de parties prenantes, etc.

Ne seront pas retenues notamment les initiatives qui :

- Ne satisferont pas les conditions énoncées ci-dessus ;
- Ne seraient pas formalisées et développées ;
- Sont portées par un seul individu ;
- Sont exclusivement créatives (telles qu'une chanson, un tableau, une photo, etc.) ;
- Sont à caractère religieux ou rattachées à un parti ou une idéologie politique ;
- Ont déjà été récompensées dans les éditions précédentes du Prix ;
- Sont portées par une entreprise ou un organisme à but lucratif.

Pour réaliser le choix final des 15 initiatives, un comité technique composé d'employé.e.s de la Fondation David Suzuki au Québec et de bénévoles actifs prendra en compte les critères ci-dessus mais ils veilleront également à retenir, autant que possible, des initiatives variées et complémentaires. À l'issue de la période de vote du grand public, les membres du jury voteront pour leur projet favori parmi les 10 projets finalistes adultes ; le résultat du vote du public sera un critère supplémentaire pris en compte par le jury.

Les 5 projets finalistes « Jeunesse » ne seront pas soumis au Jury. Le projet gagnant du Prix Jeunesse sera désigné par un concours de votes uniquement.

À toutes fins utiles, il est rappelé que le comité technique (en charge de la sélection des 15 projets finalistes) et le Jury (en charge de la sélection du/de la gagnant.e parmi les 10 projets finalistes adultes) sont souverains et ne sont pas tenus de justifier leurs décisions.

## QUELLES SONT LES RÉCOMPENSES ?

### **PRIX DU JURY**

Le/La Participant.e qui sera sélectionné.e par le Jury remportera le Prix du Jury.

Le/La Gagnant.e du Prix du Jury gagnera les récompenses suivantes :

- La somme de cinq mille (5 000) dollars canadiens, offerts par Desjardins ;
- Une rencontre virtuelle avec David Suzuki lors de l'événement de remise de prix le 17 juin 2021 ;
- Visibilité médiatique et dans les réseaux de la Fondation David Suzuki.

### **PRIX COUP DE COEUR**

Le/La Participant.e qui collectera le plus de votes parmi les 10 projets réguliers remportera le Prix Coup de Cœur. Il gagnera les récompenses suivantes :

- La somme de deux mille cinq cents (2500) dollars canadiens, offerts par Desjardins ;
- Une rencontre virtuelle avec David Suzuki lors de l'événement de remise de prix le 17 juin 2021.
- Visibilité médiatique et dans les réseaux de la Fondation David Suzuki.

Dans le cas où un projet remporterait à la fois le Prix Coup de Cœur et le Prix du Jury, il ne pourra pas combiner les deux récompenses.

Dans ce cas, la récompense du Prix Coup de Cœur serait remise au projet qui a remporté le 2e plus grand nombre de votes. Les récompenses ne pourront faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des gagnant.e.s. Chaque récompense attribuée est strictement personnelle et nominative de telle sorte qu'elle ne peut être cédée ni vendue à un tiers, quel qu'il soit ; elle ne pourra en aucun cas faire l'objet, de la part des Organismes, d'un remboursement en espèces, ni d'aucun échange, ni d'aucune remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Elle est incessible, intransmissible, et ne peut être vendue.

### **PRIX JEUNESSE**

Cette année, le concours introduit un tout nouveau Prix jeunesse, permettant de récompenser les projets menés par des enfants et jeunes étudiants – la prochaine génération d'acteurs du changement.

Le/La Participant.e qui collectera le plus de votes parmi les 5 projets Jeunesse remportera le Prix Jeunesse. Il recevra :

- La somme de deux mille cinq cents (2500) dollars canadiens, offerts par Desjardins ;
- Visibilité médiatique et dans les réseaux de la Fondation David Suzuki.

### **POUR LES 15 FINALISTES**

Chacun des 15 finalistes sélectionnés par le comité technique recevra une heure de mentorat personnalisé ainsi qu'une lettre d'appui de la Fondation David Suzuki, sera invité à une session de mentorat de groupe (webinaire) ainsi qu'à une présentation au [Réseau Demain le Québec](#).

### **POUR TOUS.TES LES PARTICIPANT.E.S**

Tous.tes les Participant.e.s respectant le présent règlement recevront une trousse de mobilisation et seront invités à une soirée de mentorat organisée par la Fondation David Suzuki et Desjardins, à l'automne 2021.

## **POUR LES VOTANTS DU PUBLIC**

Parmi toutes les personnes qui auront voté pour leur initiative favorite, trois (3) personnes seront tirées au sort. Chacune de ces trois personnes recevra le livre « Demain le Québec ». La Fondation se réserve le droit de vérifier que les courriels des votants sont valides.

## **QUELLES SONT LES ÉTAPES ?**

### **Soumission des candidatures - du 6 au 26 avril 2021**

Vous avez jusqu'au 26 avril 2021, à 23 h 59, pour soumettre votre projet en remplissant le formulaire de candidature. Lisez attentivement tout ce règlement afin de maximiser vos chances !

### **Annnonce des 15 finalistes – 21 mai 2021**

Tous.les participants.es seront contacté.e.s d'ici mi-mai 2021 afin de les informer de la décision du comité technique. Ils sauront alors s'ils ont été retenus parmi les 15 finalistes.

### **Vote du grand public – 1er au 15 juin 2021**

À partir du 1er juin 2021, le public sera invité à voter pour son projet favori sur le site Internet de la Fondation David Suzuki jusqu'au 15 juin, 11 h 59 (EST).

Mobilisez votre communauté et faites connaître votre projet pour obtenir le maximum de votes! Ceux-ci seront pris en compte par le jury lors de la sélection finale du Prix du Jury adultes et le projet obtenant le plus de votes se verra remettre le Prix Coup de Cœur.

### **Dévoilement des gagnant.e.s – le 17 juin 2021 (Québec)**

Un jury constitué de personnalités engagées en faveur de la transition socio-environnementale au Québec rassemblées par les Organisateur.s (ci-après le « Jury ») se réunira le 15 juin et désignera le gagnant du Prix Demain le Québec parmi les 15 finalistes.

Le Prix du Jury, le Prix Coup de Cœur et le Prix Jeunesse seront tous trois annoncés le 17 juin 2021 lors d'un événement en direct et en ligne en présence de David Suzuki.

### **Soirée de réseautage et mentorat – Automne 2021 (date à confirmer)**

Tous.les participant.e.s seront invité.e.s à une soirée virtuelle de réseautage et de mentorat pour échanger sur les meilleures pratiques, s'inspirer et se rencontrer afin de continuer à transformer nos quartiers, écoles et villes et accélérer la transition socio-écologique.

## **QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DU/DE LA PARTICIPANT.E ?**

Le/La Participant.e qui soumet la candidature du projet s'engage à :

- Représenter officiellement le projet, et se rendre disponible auprès de la Fondation David Suzuki et des médias pour répondre aux questions sur le projet.
- Respecter les décisions du Jury, qui sont fermes et sans appel.
- Autoriser la Fondation David Suzuki à utiliser le matériel écrit et visuel fourni lors de la candidature ou toute documentation produite ultérieurement par la Fondation.

Par ailleurs, dans le cas où ces projets entreraient en conflit avec le droit des tiers (tel que notamment le droit des marques, le droit d'auteur.e, le droit à l'image, etc.), auraient un caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, politique, raciste, homophobe ou xénophobe, seraient contraires aux bonnes mœurs, seraient contraires aux conditions du Prix telles que décrites au présent règlement, seraient contraires aux conditions d'utilisation du Site, seraient contraires à l'interdiction de la publicité en faveur des boissons alcoolisées ou, plus généralement, à la législation en vigueur, elles ne seront pas acceptées et ne pourront pas permettre la validation de la participation.

Enfin, en prenant part au Prix, chaque Participant.e garantit :

- Qu'il est l'auteur.e de tous les éléments constituant le projet, et qu'il/elle n'est fait aucun emprunt ou contrefaçon relatifs à des œuvres protégées existantes et, de manière générale, qu'il/elle ne soumet pas aux Organismes des éléments qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou aux droits de tiers, notamment au titre du droit d'auteur.e, du droit des marques ou du droit à l'image des personnes ;
- Que, dans l'hypothèse où des personnes apparaîtraient sur des photographies ou films soumis aux Organismes, les personnes sont majeures ou que, si elles sont mineures, il/elle a obtenu l'accord préalable de leur représentant.e légal.e, et que le/la Participant.e a obtenu leur consentement exprès préalable à la soumission de ces éléments dans le cadre du Prix ;
- Que les éléments soumis aux Organismes ne contiennent aucun virus, vers, cheval de Troie, ou tout autre contenu destructif et préjudiciable ;
- Que le projet n'est pas obscène ou diffamatoire et ne porte pas atteinte au droit à la vie privée ni à la publicité de tiers ;
- Que le projet et sa mise en œuvre ne violent aucune loi ou aucun règlement applicable ;
- Qu'aucun droit afférent au projet n'a été cédé à un tiers.

## QUI SÉLECTIONNE LE/LA GAGNANT.E ?

Un jury constitué de personnalités rassemblées par les Organismes (ci-après le « Jury ») désignera le gagnant.e du Prix Demain le Québec parmi les 10 finalistes adultes. Il en va de même pour l'Ontario qui aura son propre Jury.

Le Jury se réunira le 15 juin 2021. Celui-ci sera composé de personnalités médiatiques ou reconnues dans leur domaine, ainsi que de représentants des partenaires du Prix Demain, et de citoyen.ne.s très impliqués au sein de groupes de transition socio-écologique.

En cas d'égalité, le vote de Sabaa Khan, Présidente du jury et directrice de la Fondation David Suzuki au Québec et en Atlantique, compte double. À toutes fins utiles, il est rappelé que le Jury est souverain et n'est pas tenu de justifier ses décisions.

## RESPONSABILITÉS

D'une façon générale, les Organismes pourront annuler tout ou partie du Prix s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Prix ou de la détermination des finalistes ou des gagnant.e.s. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de procéder à une vérification de la validité des courriels utilisés par le Public pour voter, et/ou de ne pas attribuer la dotation à un fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteur.e.s de ces fraudes. Ils ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participant.e.s du fait de fraudes éventuellement commises.

La responsabilité des Organismes ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou circonstance indépendante de leur volonté (notamment problèmes techniques) perturbant l'organisation et la gestion du Prix, de telle sorte que celle-ci serait écourtée, prorogée, reportée, modifiée ou annulée.



# LE CHANGEMENT, C'EST VOUS!

\*\*ENGLISH VERSION

## PRIX DEMAIN LE QUÉBEC 2021 - RULES

### PRESENTATION

The David Suzuki Foundation is organizing a citizen mobilization contest from April 6 to June 17, 2021, with a mentoring event in October 2021, entitled Prix Demain le Québec (hereafter "the contest"), presented by Desjardins and supported by Nature's Way. The contest's goal is to promote Quebec's citizen initiatives that positively impact their community and the environment.

The contest in Quebec will be accessible exclusively at [fr.dauidsuzuki.org/prix-demain/](https://fr.dauidsuzuki.org/prix-demain/). There is also a Future Ground Prize in Ontario at [dauidsuzuki.org/take-action/act-locally/future-ground-prize/](https://dauidsuzuki.org/take-action/act-locally/future-ground-prize/).

### WHO CAN PARTICIPATE?

Any citizen group or community organization in Quebec acting to accelerate ecological transition in their community can apply. The individual who submits a project application on behalf of a group will be called a "Participant."

The Organizers will accept only one (1) entry per Participant. Only those entries that comply with all of the above stipulations and the conditions set out in these rules will be accepted. The Organizers reserve the right to make all necessary verifications concerning the conditions of participation requested from each Participant.

The Participant must comply with the following criteria:

- Be actively involved in implementation of the initiative;
- Be available and qualified to answer any questions from the Organizers as well as the media;
- Be a person and not a legal entity. (Example: A teacher who has worked on an initiative can apply on behalf of a school, but not the school itself.)
- Have never won the Grand Prize or the People's Choice Award in a previous edition of the Prix Demain le Québec.

For the Youth Prize, additional criteria apply. Participants must:

- Be part of a daycare, elementary or secondary school;
- Have an adult represent the project and sign a release form.

### HOW TO PARTICIPATE?

- Choose a representative from your team to fill out the form (the "Participant");
- Submit your application through the David Suzuki Foundation website: [fr.dauidsuzuki.org/prix-demain/](https://fr.dauidsuzuki.org/prix-demain/);

- Ensure that you fill out every question on the application.

Organizers may contact Participants to complete their file if necessary. Incomplete, erroneous or falsified information or details that do not allow the Participant to be identified or located will disqualify the application.

## WHAT ARE THE SELECTION CRITERIA?

A Technical Committee will choose fifteen (15) finalists: ten (10) for the Grand Prize and five (5) Youth Finalists according to similar criteria that the Jury (hereinafter the "Jury") will apply. Initiatives must meet the following criteria. Projects must:

- Be carried out by the Participant, on Quebec land only;
- Be already in progress and making impact at the Contest start date;
- Have a positive impact on the environment and within the community;
- Be sustainable: the initiative is already making an impact, and the Participant has well-established plans to sustain the project;
- Have a strong capacity for mobilization involving beneficiaries, partners, stakeholders, etc.

In particular, the following initiatives will disqualify if they:

- Do not meet the conditions set out above;
- Are not formalized and developed;
- Are led by a single individual;
- Are exclusively creative (such as a song, painting, photo, etc.);
- Are of a religious nature or attached to a political party or ideology;
- Have won the Prix Demain le Québec contest;
- Include people who are working on David Suzuki Foundation programs or projects;
- Are led by a for-profit company.

To make the final selection of the 10 Grand Prize finalists submitted to the Jury, the Organizers will consider the above criteria. They will also take care to select varied and complementary projects as much as possible. At the end of the public voting period, Jury members will vote for their favorite project, and will also take into account the result of the public vote.

The Youth Prize winner is determined by an online voting competition only.

For all practical purposes, the Technical Committee (in charge of selecting the 15 finalist projects) and the Jury (responsible for choosing the winner among the 10 Grand Prize finalists) are sovereign and are not required to justify their decisions.

## WHAT ARE THE AWARDS?

### **GRAND AWARD**

The final Participant selected by the Jury will win the following awards:

- \$5,000 Canadian, offered by Desjardins;
- an invitation on June 17, 2021, to a virtual event in Quebec to present their project virtually to David Suzuki;
- media coverage and visibility via the David Suzuki Foundation's social networks.

### **PEOPLE'S CHOICE AWARD**

The Participant who collects the most votes among the 10 Grand Prize finalists will win the People's Choice Award. They will win the following awards:

- \$2,500 Canadian, offered by Desjardins;
- attendance at a virtual event on June 17, 2021, to present their project to David Suzuki;
- media coverage and visibility via the David Suzuki Foundation's social networks.

Should a project win both the People's Choice Award and the Grand Prize, it will not be possible to combine the two awards. In this case, the People's Choice Award would go to the project that won the second-highest number of votes. Winners may not contest the awards in any way. Each prize awarded may not be transferred or sold to any third party. The awards may not under any circumstances be the subject of a cash refund, exchange or any other form of trade, nor may it be exchanged. It is non-transferable and cannot be sold.

## **YOUTH PRIZE**

This year, the contest introduces a new Youth Prize, rewarding projects led by youth, the next generation of future leaders.

The Participant who collects the most votes among the five youth project finalists will win the Youth Prize. They will receive:

- the sum of \$2,500 Canadian, donated by Desjardins;
- attendance on June 17, 2021, in Quebec, at a virtual event to present their project to David Suzuki;
- media coverage and visibility via the David Suzuki Foundation's social networks.

## **FOR THE 15 FINALISTS**

Each of the 15 finalists selected by the Technical Committee will receive one-on-one mentoring and a letter of support from the David Suzuki Foundation, and will be invited to a group mentoring session (webinar) to present their initiative to the Prix Demain le Québec.

## **FOR ALL PARTICIPANTS**

All Participants who comply with these rules will receive a mobilization kit and can participate in a mentoring evening organized by the David Suzuki Foundation and Desjardins in the fall of 2021.

## **FOR PUBLIC VOTERS**

Among those who vote for their favourite initiative, three (3) random names will be drawn to receive a copy of the book *Demain Le Québec*. The Foundation reserves the right to verify that the voters' emails are valid.

## **WHAT ARE THE KEY PHASES OF THE CONTEST?**

### **Submission of nominations: April 6 to 26, 2021**

You have until April 26, 2021, at 11:59 p.m. ET to submit your project by filling out the online application form.

### **Announcement of the 15 finalists: May 21, 2021**

All participants will be contacted by late May 2021 to let them know if the Technical Committee has selected them as one of the 15 finalists.

### **General Public Vote: June 1 to 15, 2021**

Beginning June 1, 2021, the public will vote for their favorite project on the David Suzuki Foundation website until June 15, 11:59 a.m. ET.



Mobilize your community and broadcast your project to get as many votes as possible! The jury will take these votes into account during final selection of the Grand Award, and the project with the most votes wins the People's Choice Award.

### **Winners to be announced: June 17 (Quebec)**

A diverse jury made up of people committed to socio-environmental improvements in Quebec, selected by the Organizers, will meet on June 15 and choose the winner from among the 15 finalists.

The Grand Prize, People's Choice Prize and Youth Prize will all be announced on June 17, 2021, at a live online event in David Suzuki's presence.

### **Networking and Mentoring Evening: Fall 2021 (date to be confirmed)**

All participants have access to a virtual networking and mentoring evening to share best practices, get inspired, and meet each other to continue transforming our neighborhoods, schools and cities and accelerate the social-ecological transition.

## WHAT ARE THE PARTICIPANT'S COMMITMENTS?

The Participant who submits the project application commits to:

- Officially represent the project, and make themselves available to the David Suzuki Foundation and the media to answer questions about their project.
- Respect the Jury's decisions, which are firm and without appeal.
- Authorize the David Suzuki Foundation to use the written and visual materials provided with the application or any documentation subsequently produced by the Foundation.

If a project conflicts with the rights of third parties (such as trademark, copyright, image rights, etc.), the David Suzuki Foundation will not be liable for any loss or damage resulting from the use of these materials. If any materials are defamatory, insulting, obscene, offensive, violent or inciting to violence, political, racist, homophobic or xenophobic, are contrary to public morality, are contrary to the terms of the Contest as described in these rules, are contrary to the terms of use of the Site, are contrary to the prohibition of advertising for alcoholic beverages or, more generally, to the legislation in force, they will not be accepted.

Finally, by taking part in this campaign, each Participant guarantees:

- That they are the author of all the elements constituting the project, and that no borrowing or counterfeiting from existing protected works has occurred and, in general, that they do not submit to the Organizers elements that infringe on intellectual property rights or the rights of third parties, in particular under copyright, trademark law or the right to personal image;
- That, if persons appear in photographs or films submitted to the Organizers, the persons are of legal age or, if they are minors, prior consent of their legal representative has been obtained, and that the Participant has obtained their express consent before submission of these elements as part of the Contest;
- That the elements submitted to the Organizers do not contain any viruses, worms, Trojan horses or any other destructive and harmful content;
- That the Project is not obscene or defamatory and does not infringe on the privacy or publicity rights of third parties;
- That the Project and its implementation do not violate any applicable laws or regulations;
- That no rights related to the Project have been assigned to a third party.

## WHO SELECTS THE WINNER?

A jury made up of a diverse committee brought together by the Organizers will select the Prix Domain le Québec winner from among the 10 Grand Prize finalists.

The Jury will meet on June 15, 2021.

In the event of a tie, the vote of Jury president Sabaa Khan, director general of the David Suzuki Foundation in Quebec & Atlantic, will count double. The Jury is sovereign and is not required to justify its decisions.

## RESPONSIBILITIES

The Organizers may cancel all or part of the Contest if it appears that fraud has occurred in any form whatsoever, particularly with online voting fraud, in the context of participation in the Contest or the determination of finalists and winners. In such a case, they reserve the right to verify the validity of the votes and not award the prize to anyone who commits fraud and to refer the perpetrators of such fraud for prosecution before the relevant courts. The Organizers shall not incur any liability on behalf of the Participants due to fraud.

The Organizers shall not be held responsible in the event of a tie break or circumstances beyond their control (in particular technical problems) that disrupt the organization and management of the Contest, such that the Contest would be shortened, extended, postponed, modified or cancelled.